



Démolitions en zone aéroportuaire

L'État fautif ?



Transition : Réelle volonté de changement ou feu de paille ?

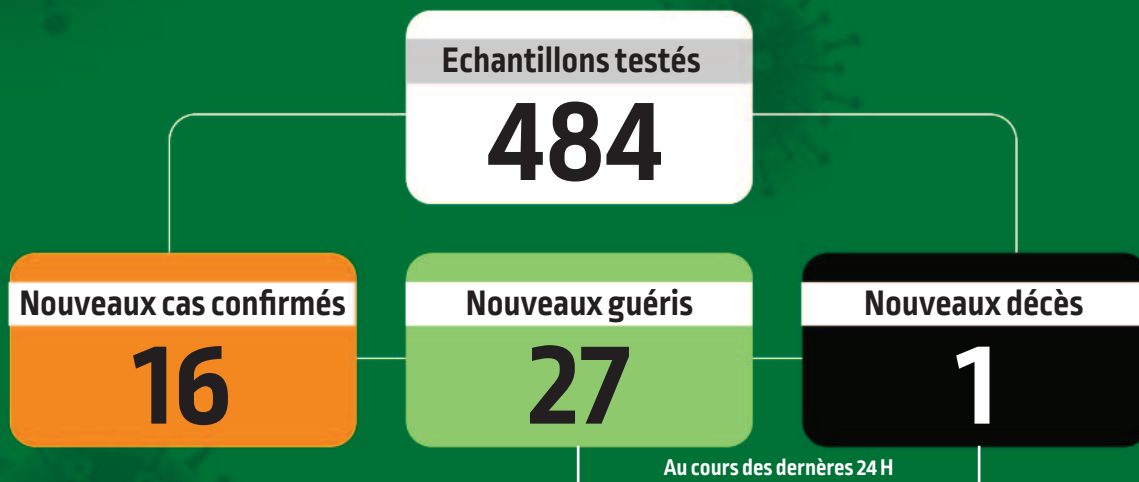


Transition : Les colonels de Kati peinent à trouver leur voie !

COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au lundi 18 janvier 2021



Bilan global de la situation du Covid 19



RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand
la distance de sécurité
ne peut être respecter



Se laver les mains
régulièrement



Tousser ou éternuer
dans le coude



Respecter la distance
de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique
pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer
les mains



Eviter de se toucher le visage :
la bouche, les yeux ou le nez

| | | |
|------------------------------|---|-------------|
| Une | Démolitions en zone aéroportuaire : L'État fautif ? | P.5 |
| Brèves | Audience au ministère de la réconciliation : L'Ambassadeur des États-Unis au Mali reçu en audience par le ministre de la Réconciliation nationale | P.11 |
| | Rassemblement du 20 janvier : Le temps des vrais questionnements | P.11 |
| | Mali : Arrivée de M. Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix de l'ONU | P.12 |
| | Message du Secrétaire général publié à l'occasion du passage du seuil des deux millions de morts à la suite du COVID-19 | P.12 |
| | En Un Mot : Kaou N'Djim versus Mahmoud Dicko | P.13 |
| | Logements sociaux de N'Tabacoro : Bientôt le ménage de L'OMH | P.13 |
| | Solidarité : Bientôt des logements sociaux pour les déplacés à Bamako | P.13 |
| Actualité | Déstabilisation des institutions : Imbroglie politico-judiciaire ! | P.14 |
| | Zantiébougou : USADF renforce les capacités des femmes productrices de céréales et des légumineuses | P.15 |
| | Accord d'Alger : Les éclairages du Pr Oumar MC Koné | P.16 |
| | Lancement des paiements de transferts monétaires en commune I du district de Bamako : Les ménages retenus ont reçu 90 000 FCFA | P.19 |
| | Transition : Les colonels de Kati peinent à trouver leur voie ! | P.20 |
| Politique | Pr Tiémoko Sangaré : « L'ADEMA aura son propre candidat à l'élection présidentielle » | P.21 |
| | Transition au Mali : Nouveaux tourments | P.22 |
| | Transition : Réelle volonté de changement ou feu de paille ? | P.23 |
| Culture & société | Biens culturels : La crise sécuritaire favorise le trafic | P.26 |
| International | Gestion de Dakar Dem Dikk : Thierno Alassane SALL et Cie s'étonnent du silence du Procureur | P.28 |
| | Côte d'Ivoire : Trois médias en ligne visés par des "manquements" (rapport OMENCI) | P.29 |
| Sport | MALI : ILS ONT DIT... | P.30 |



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Démolitions en zone aéroportuaire : L'État fautif ?

Le jeudi 14 janvier, pas moins de trois ministres de la République s'étaient donné rendez-vous dans la « zone aéroportuaire prioritaire » pour la démolition des nombreuses constructions dites « illicites » sur le site. 1.600 hectares ainsi des milliers d'habitation dites illicites seraient concernées par le projet de destruction confié à l'entreprise Africa Construction Corporation pour la rondelette somme de 320 millions de nos francs. Ces constructions dont la démolition se poursuit, sont-elles vraiment illicites ? L'Etat a-t-il une responsabilité dans l'installation puis le maintien des occupants ? Les procédures d'expulsion ont-elles été respectées ? Malikié enquête.

Selon une Note technique d'un conseiller technique du ministère des Affaires foncières dont la divulgation dénote le peu de sérieux de notre Etat « **le domaine aéroportuaire classé suivant le décret n°99-252/P-RM du 15 septembre 1999 portant classement d'une parcelle de terrain à usage d'emprise aéroportuaire d'une superficie de 7194 hectares fait l'objet de lotissement et d'occupation illicite. En 1995, l'Etat a fait une démolition dans la zone aéroportuaire. Les occupants d'alors ont été indemnisés. Les occupations illicites**

ont atteint une telle ampleur que l'aéroport est menacé de retrait de sa licence par les autorités de l'aviation civile internationale. Ce retrait, s'il intervenait, priverait notre pays de vols internationaux et contraindrait pour ce faire nos voyageurs à utiliser les aéroports des pays voisins. C'est ainsi que le Président de la Transition a réagi, par une lettre confidentielle n°073/P-RM du 12 octobre 2020 en instruisant de procéder à la démolition des occupations illicites. »

Puis le conseiller de révéler que « **la date du 28 mai avait été retenue pour la démolition**

des constructions illicites. Toutefois, à la veille de l'opération, le Premier ministre (Boubou Cissé) a ordonné de surseoir à l'opération. L'argument avancé était le climat social assez tendu. Il devient nécessaire de reprendre ces opérations comme l'a instruit le président de la transition. »

C'est ainsi donc que les opérations ont commencé le 14 janvier dans le plus grand secret. L'opération qui commence par cette zone va continuer avec les zones de trouée Est et Ouest.

Et le conseiller de conclure qu'« une inaction du Gouvernement sur ce dossier aura des conséquences lourdes avec l'amplification des occupations illicites surtout des domaines public et privé de l'Etat ».

Voilà qui est clairement et fermement dit. Mais cette présentation des faits par l'administration elle-même entraîne beaucoup de questionnement sur la responsabilité de l'Etat dans cette sombre affaire.

En effet, le document cité évoque un lotissement de l'emprise aéroportuaire. Or, la création d'un lotissement est soumise à autorisation de la Municipalité dans laquelle ce lotissement est situé en l'occurrence le maire de la Commune VI du district de Bamako. L'édile doit alors procéder à une enquête et son arrêté fait l'objet d'une publicité par affichage.

Que s'est-il passé en l'occurrence ? Dès après le classement de la zone de Niamakoro-Diallobougou en emprise aéroportuaire en 1999, le gouvernement de l'époque, sans état d'âme, a procédé à la démolition de plusieurs milliers de logements mettant du même coup autant de familles dans la rue. Les déguerpis, qui ont toujours soutenu qu'ils n'ont pas été indem-





nisés, n'ont jamais accepté le fait accompli et après de longues batailles sur des décennies, leur réinstallation a été ordonnée en 2016 par le gouvernement. La mise en œuvre de cette mesure, en raison des spéculations foncières qui accompagnent toujours ce genre d'opération, a donné lieu à une rude bataille entre le maire de la Commune VI, à l'époque Alou Coulibaly territorialement compétent au maire du District de Bamako Adama Sangaré hiérarchiquement mieux placé. Face à la réticence du maire Coulibaly qui se plaignait de sa mise à l'écart de l'opération et surtout du fait de l'injustice qui consistait à installer des personnes jamais déguerpis dans une zone de recasement pour déguerpis, le maire du district a sorti la grande artillerie. Adama Sangaré a ainsi fait prendre par ses services, la « **Décision N°002717/MDB du 19 novembre 2018 portant régularisation des parcelles dans le lotissement de Niamakoro – Diallobougou en commune VI du District de Bamako** » dont l'article 1er est ainsi libellé «

A titre de régularisation, la personne suivante est maintenue sur les parcelles dans le lotissement de Niamakoro – Diallobougou » suivi d'une longue liste de provisoirement heureux maintenus qui sont aujourd'hui expulsés manu militari. Pourquoi le conseiller en charge de ce dossier au ministère des Domaines de l'Etat n'a pas attiré l'attention du ministre sur ces points dans sa fumeuse Note technique.

A delà, une opération d'expulsion-démolition ne peut et ne doit jamais se faire en catimini, voire en secret et surtout à l'insu des occupants jusqu'au moment fatidique de l'entrée en action des Caterpillar de démolition. Aucune mesure de sécurité ne peut dispenser de l'obligation légale de faire une sommation de déguerpissement des occupants pour la date de début des opérations qui leur est dûment notifiée au besoin par voie d'huissier. Cette notification est individuelle et aucun communiqué radiodiffusé ne peut s'y substituer. C'est dire donc que le gouvernement est en pleine

illégalité même si le troubadour Kaou N'Djim ignore qu'un faisant fonction de députés ne peut engager certaines procédures contre l'Etat.

La lecture de la Note technique laisse clairement apparaître qu'une des motivations de l'Etat est de faire un exemple sur la nouvelle fermeté de l'Etat car « **une inaction du Gouvernement sur ce dossier aura des conséquences lourdes avec l'amplification des occupations illicites surtout des domaines public et privé de l'Etat** ». C'est le temps qui édifiera sur ce point.

Est-il vrai, comme l'ont répété en chœur les autorités présentes sur le terrain que l'aéroport de Bamako est menacé de retrait de sa licence par les autorités de l'aviation civile internationale. Il est possible que cette menace ait été proféré contre le Mali. Mais alors, les gouvernements successifs de notre pays, y compris le gouvernement de transition ont-ils bien défendu le Mali ? En effet à Abidjan comme à Dakar, à Conakry comme à Niamey les aéroports jouxtent des quartiers entiers. Dans une ville comme Ouagadougou, l'aéroport n'est-il pas situé en plein ville ? De qui les autorités de l'Aviation civile se moquent-elles donc ? Le président de la Transition Bah N'Daw, qui a instruit la démolition des constructions a-t-il été lui-même correctement et suffisamment instruit de la situation ? Pourquoi donc cette pression sur le Mali ? Parce que le pays est tombé plus bas que terre. Avec des autorités dont l'insouciance le dispute à l'incompétence. Et qui n'ont aucune compassion pour les plus faibles.

■ Moctar Sow



Habib Sacko

La Fédération Malienne de Maracanä et Disciplines Associées(FEMADA) a le regret d'informer le public sportif et tous les maracaniers maliens du décès de notre ami et frère Anani François du TOGO, arbitre international de Maracanä et membre de la Commission Centrale d'Arbitrage de la Fédération Internationale de Maracanä Association (FIMA/A), décès survenu des suites de la COVID-19.

Le Comité exécutif de la FEMADA présente ses condoléances attristées à sa famille éplorée et à tous les maracaniers TOGOLAIS.

Qu'ils reçoivent ici l'expression de la compassion du Maracanä malien!!!

Puisse-t-il reposer en paix !

Amina Yarabi!!!

Pour le Comité exécutif de la FEMADA

Le Secrétaire à la Communication

M. Habib SACKO.



Alphasidiki Sangare

Voici " Nagnouman la mystérieuse ".

Le paysage littéraire de notre pays s'enrichit avec la publication aux éditions " les cauris " d'un roman intitulé " Nagonuman la mystérieuse. L'ouvrage est de la jeune auteure Oury Koné, inspecteur des finances et chargée d'études économiques et financières à la Direction Générale du Budget. Elle fait partie de la troisième promotion de la prestigieuse Ecole Nationale d'Administration du Mali(ENA).

D'un coup d'essai, la jeune auteure âgée seulement de 30 ans, qui en est à son premier livre, a réussi un véritable coup de maître. Dans ce roman fictif d'une grande portée didactique et ludique, l'auteure raconte la vie de la demoiselle, Nagnouman (l'héroïne du roman), dont la beauté est de nature à désarmer le plus vaillant des soldats.



Paradoxalement, cette fille véritable à la fois la coqueluche et l'éclair qui illuminait le village ne sortait point et demeurait éternellement figée. Elle n'y participait ni aux jeux entre filles au clair de la lune, encore moins aux cérémonies de mariage et de baptême.....

A lire absolument !

Alpha Sidiki Sangaré



Oumar Niaré

La politique des panthères est de se jeter sur leurs proies pour l'étouffer. Celle des garnisons nôtres (voudrai- je dire des enclos de notre parc zoo) est de s'abriter derrière des gibiers pour un amour idyllique du jour et une agression vacharde nocturne.

La mesure de la démesure politique est l'affirmation du seul moi qui sort du néant, du rien mais qui est la clé de tous les problèmes.

Primature du Mali

Le Patron des opérations de maintien de la paix reçu à la Primature.

Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général adjoint aux Opération maintien de la paix des Nations Unies a été reçu ce lundi, par M.Moctar Ouane, Premier ministre, Chef du Gouvernement Malien.

Les deux personnalités ont évoqués les questions d'intérêt commun.



M. Delacroix a réaffirmé à M. Ouane que les Nations Unies seraient au côté du Gouvernement malien pour l'aider à mettre en œuvre les priorités de la Transition que sont notamment les réformes politiques et l'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes.

En outre, M. Lacroix a salué la coopération entre les forces armées maliennes et les forces partenaires (Minusma, Barkhane et le G5-Sahel).



Média A

#TRANSITION

Nettoyage du Fleuve Niger : MME BERNADETTE KEÏTA DONNE LE COUP D'ENVOI

Le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Mme Bernadette Keïta a donné hier sur la place du cinquantenaire le coup d'envoi du lancement de campagne nationale de nettoyage du fleuve Niger. Elle était accompagnée pour la circonstance par sa collègue de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Mme Bintou Founè Samaké.

Organisée par l'Association sauveons le Fleuve Niger en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, cette initiative salubre, dénommée campagne nationale de nettoyage du fleuve Niger, vise uniquement à promouvoir la protection et la sauvegarde de l'environnement gage du développement durable, en valorisant notre artère nourricière. Elle se déroulera en trois (3) mois, du 2e pont de Bamako à Samaya, et se fixe comme objectifs de désensabler le fleuve Niger ; débarrasser le fleuve des îlots et herbes aquatiques et enfin sensibiliser les populations sur la protection et la sauvegarde du fleuve Niger.

Cette opération, qui contribuera à la protection du fleuve, va augmenter son hydraulité sur cette section et s'inscrit dans le programme de sauvegarde et gestion intégrée des ressources du Bassin du fleuve Niger du ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, et du coup, à l'objectif spécifique 4.2 de l'Axe stratégique 4 du Cadre de Relance Economique et du Développement Durable du Mali (CREDD) 2019 - 2023, portant Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique.



Dans son discours de lancement, le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Mme Bernadette Keïta a expliqué que pour la bonne marche de cette campagne, dans le strict respect des mesures environnementales et des prérogatives du Département, des dispositions sont prises pour le suivi et le contrôle des travaux. Une commission mixte avec mes services techniques et ceux d'autres ministères concernés, se réunira régulièrement pour un contrôle de proximité a-t-elle ajouté. Cette initiative, poursuivra-t-elle, est à encourager étant entendu que le département ne peut à lui seul tout faire et que le fleuve a besoin du concours de tout le monde pour continuer à servir les populations pour les différents usages.



La Compagnie aérienne Rwandair va desservir la RCA en début Février 2021.

Un pays située au cœur de l'Afrique comme la Centrafrique, qui a l'ambition d'être un hub pour le continent noir va inaugurer le premier vol de Rwandair le 3 février 2021.

Ce vol desservira Bangui-Douala-Kigali Bangui le 3 février 2021 au départ de Kigali.



Ce dimanche 17 Janvier 2021, le bureau exécutif du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM), emmené par son président Chérif Mohamed HAÏDARA a rendu une visite de courtoisie à Cheick Ousmane Cherif Madani HAÏDARA, les échanges ont porté sur la situation du Mali et la présentation de ma modeste personne aux Ançar'dine comme représentant des Maliens installés à l'étranger au sein du Conseil National de la Transition (CNT).

Chérif Madani HAÏDARA étant président d'honneur du CSDM, nous avons aussi évoqué l'organisation de notre 2ème conseil d'administration qui aura lieu le 21 janvier au siège de notre organisation, quartier des 300 logements et la Conférence Nationale (congrès) qui se

déroulera le 22 janvier au centre international des conférences de Bamako.



L'UNION DES FEMMES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA RÉCONCILIATION.

Le Ministre de la Réconciliation nationale, le Colonel Major #ISMAËL-WAGUÉ, a entamé la semaine avec la visite de courtoisie, ce lundi 18 janvier 2021, de l'Union des Femmes des Communautés culturelles pour la Paix au Mali (UFCCPM).

Au cours de la rencontre, les échanges ont essentiellement porté sur la:

- Mise ne œuvre de l'Accord pour la paix, de Bamako, issu du processus d'Alger;
- La fronde sociale au sud;
- L'élaboration d'une stratégie pour le retour de la paix dans le centre.

Les hôtes du Ministre #WAGUÉ, ont rappelé le rôle important que peuvent jouer les Femmes dans le processus de paix.

L'UFCCPM a émis le souhait d'être partie prenante de toutes les actions du département de la réconciliation nationale.

Le Chef du département de la Réconciliation nationale, quant à lui, a remercié ses hôtes pour cette belle initiative.

Il a ensuite encouragé les femmes à se mettre ensemble avec tous les autres regroupements de femmes pour parler d'une même voix. Rappelons que toutes les communautés Maliennes sont représentées dans l'Union des Femmes des Communautés Culturelles pour la Paix au Mali.

#CCOMMRN



Le Douzième Aigle du Mali

Avec 24 réalisations en 104 matches, la légende Seydou KEITA est le meilleur buteur de l'histoire des aigles et le second joueur qui compte plus de sélection après Bassala Touré DA Mali



Bah Mamoudou

Les maliens unis pour le Mali
Lanssiné Coulibaly
CE QUI BLESSE MODIBO KEITA
Ce n'est pas les pieds du Kémité ;
Mais, ce sont les Traîtres Maliens
Qui piétinent jour et nuit
Les idéaux de notre Père Modibo..
- Malika_Kòròba



Radio Guintan

GAO: agression de motocyclistes. Selon des informations de sources sécuritaires locales, il ressort que ce jour 17 Janvier 2021, vers 20h30, braquage de deux jeunes sur une moto au quartier Château Extension citée perdue de Gao par des individus armés non identifiés. Au cours de l'attaque, un des jeunes a été tué, le second blessé puis évacué à l'hôpital régional de la ville de Gao. La moto que pilotait les deux victimes a été également emportée par les assaillants. Le corps de la victime qui a rendu l'âme suite à l'incident a été récupéré et déposé à la morgues par une patrouille des FAMAs. Enquetes en cours.



Ibou SY

#IL RÉUSSIT ENFIN À AVOIR SON PERMIS DE CONDUIRE AU BOUT DE LA... 158ÈME FOIS Par CNEWS -



158 tentatives ont été nécessaires à un Anglais pour décrocher son code avant qu'il n'obtienne par la suite son permis de conduire, selon les statistiques dévoilées récemment par la Driver and Vehicle Standards Agency (DVSA) du Royaume-Uni.

Covid-19 : les nouveaux variants s'étendent dans le monde. Certains experts estiment que le vaccin ne l'affecte pas.

États-Unis: Washington en état d'alerte avant des manifestations pro-Trump

#URGENT : GAO

#ElectionDeLaChambreDeCommerce de Gao

Le PDG de Nour Transport, liste B Monsieur SIDIAMAR BEN ALY vient de remporter l'élection de ladite organisation avec 64 voix contre 40 voix pour son opposant Monsieur Nema Ould Sidiamar PDG de Sonef Transport et 2 bulletins nul

@Aziz Maiga ne ment pas depuis GAO



Jeune Afrique

En exil, l'ancien président de l'Assemblée nationale maintient sa stratégie : rester sur une ligne dure et ne rien céder à Alassane Ouattara. Mais pourra-t-il continuer à exister sur l'échiquier politique ivoirien, malgré la distance ?



Audience au ministère de la réconciliation : L'Ambassadeur des États-Unis au Mali reçu en audience par le ministre de la Réconciliation nationale

Après la visite de l'Ambassadeur d'Algérie, et celui de la France, c'était au tour de l'Ambassadeur des États-Unis au Mali S.E.M. Dennis B. Hankins d'effectuer une visite au département de la Réconciliation nationale, ce vendredi 15 janvier 2021, pour rencontrer le Colonel Major ISMAËLWAGUÉ, Ministre de la Réconciliation nationale.

Au menu des discussions, des sujets d'intérêt commun tels que
- L'adoption de la loi portant sur la création de la police territoriale par le Conseil National de Transition ;

- La participation effective des femmes dans le processus de paix ;
- La tenue de la prochaine session du CSA ;
- La présence des mouvements dans le comité de pilotage ;
- La redynamisation du processus de DDR

ont été discutés au cours de cette audience.

L'Ambassadeur des États-Unis au Mali S.E.M Dennis B. Hankis, a indiqué qu'il est important pour le Mali et ses partenaires d'élaborer une stratégie commune pour le retour de la paix.

Au terme de cette audience, le Ministre de la Réconciliation nationale, le Colonel Major ISMAËLWAGUÉ a remercié son hôte pour leur accom-



plissement.

Le Ministre WAGUÉ a exhorté les partenaires à poursuivre les efforts dans le cadre de la relance du chantier de la réconciliation au Mali.

L'audience s'est déroulée dans une ambiance amicale.

CCOMMRN

Rassemblement du 20 janvier : Le temps des vrais questionnements

Où la France s'en ira pour de bon de notre territoire de Kayes à Kidal ou elle fera les choses comme elles se doivent. Du côté du Mali et des Maliens, la question aujourd'hui est de savoir ce qui adviendrait du Mali si la France acceptait de plier bagage.

Les Maliens seraient-ils en mesure de se prendre en charge en assurant leur propre sécurité ce qui sous-entend la guerre ouverte contre le terrorisme et n'attendant d'aucun autre pays un engagement direct sur les différents théâtres d'opérations ? En demandant le départ de la France pour l'arrivée de la Russie, les Maliens savent-ils seulement ce qu'ils font en ignorant tout le risque que cela entraînerait non seulement pour le pays, mais aussi pour la sécurité sous-régional ? Qu'est-ce qui nous fait croire qu'en faisant partir la France, les Russes tomberaient directement du ciel le même jour ? Ben le cerveau et le mouvement qu'il dirige, mesurent-ils la dimension de leur choix ? Le CNT, quoique mal indiqué à réagir en lieu et place de Ba N'Daou, a-t-il une raison suffisante pour désavouer l'un de ses membres et si oui laquelle ? L'armée malienne qu'on dit à tout bout de champ en montée de puissance n'est-elle donc pas suffisamment fortifiée pour assurer la sécurité nationale du pays ? Les partisans du départ de la France du Mali se disent prêts, des amis à eux sont déjà là et préparent activement l'évènement. Au nombre de ceux-ci le sémillant Kemi Seba, le défenseur de toutes les causes noires, ou peut-être de toutes les batailles politiques contre la France. Autre question, autre inquiétude, la Russie après son interven-



tion en Centrafrique gagnerait-elle à couper tout ce qui ressemblerait à du bois sous les pieds de la France ? Pour quel enjeu ? Elle n'a pas éradiqué la rébellion dans ce pays. Et comment va-t-elle s'y prendre pour la réussir chez nous au Mali ? En attendant le jour fatidique du 20 janvier 2021, les partisans du Mali français s'activent eux aussi en espérant que le groupe de Ben le Cerveau presse de tout part, renoncera à une manifestation qui jouerait énormément sur l'opinion publique française et pourquoi pas sur l'internationale. Et si c'était le cas, la France se sentirait fort humiliée et serait obligée à une action en réponse à la demande. Déjà avec l'injonction de Bah N'Daw et les questionnements qui assaillent autour de la frappe mortelle de Bounti, la France ne serait pas suffisamment humiliée ?

À suivre

Alpha Bilal. / Source : LE COMBAT

Message du Secrétaire général publié à l'occasion du passage du seuil des deux millions de morts à la suite du COVID-19



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Message publié à l'occasion du passage du seuil des deux millions de morts à la suite du COVID-19

Nous avons franchi un cap douloureux : deux millions de vies fauchées dans le monde à cause de la pandémie de COVID-19. Derrière ce chiffre pharamineux, il y a des noms et des visages : le sourire qui n'est plus qu'un souvenir, le siège à jamais vide lors des repas, la pièce qui résonne du silence d'un être cher. Malheureusement, en l'absence d'une action concertée au niveau mondial, les effets meurtriers de la pandémie se sont aggravés. Pour honorer la mémoire de ces deux millions d'âmes, le monde doit se montrer bien plus solidaire.

Il est temps.

Des vaccins sûrs et efficaces contre le COVID-19 sont disponibles ; l'ONU aide les pays à mener la plus grande campagne de vaccination de l'histoire. Nous sommes engagés à ce que les vaccins soient considérés comme des biens publics mondiaux : des vaccins du peuple.

Il faut donc garantir le financement intégral du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre le COVID-19 (Accélérateur ACT) et de son Mécanisme COVAX, dont l'objectif est de rendre le vaccin disponible et abordable pour toutes et tous. Les grandes économies de la planète ont une responsabilité particulière à cet égard.

Pourtant, nous observons aujourd'hui un vide vaccinal.

Si les pays à revenu élevé ont accès aux vaccins, ce n'est pas le cas des pays les plus pauvres. C'est un succès pour la science mais un échec pour la solidarité. Certains pays concluent des accords parallèles et se procurent même des vaccins au-delà de leurs besoins. Les gouvernements ont la responsabilité de protéger leurs populations, mais le « vaccinalisme » est voué à l'échec et ne fera que retarder un relèvement à l'échelle mondiale. On ne viendra pas à bout du COVID-19 si chaque pays agit de son côté. Les fabricants doivent redoubler d'efforts et collaborer avec le Mécanisme COVAX et les pays du monde entier pour garantir un approvisionnement suffisant et une distribution équitable. Les pays doivent s'engager dès maintenant à partager les excédents de doses de vaccins. Il sera ainsi plus facile de faire vacciner d'urgence l'ensemble du personnel de santé partout dans le monde et de prévenir un effondrement des systèmes de santé. La priorité doit aussi être donnée aux autres personnes en première ligne : le personnel humanitaire et les populations à haut risque.

Pour gagner la confiance du public, nous devons accroître la confiance

Mali : Arrivée de M. Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix de l'ONU



Jean-Pierre LACROIX, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix de l'ONU est arrivé cet après-midi au Mali. Il a été accueilli par le Dr Madou DIALLO, le Directeur des Organisations Internationales du Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Mahamat Saleh ANNADIF. À Bamako et dans plusieurs localités du pays, Monsieur LACROIX rencontrera les autorités et la société civile ainsi que les acteurs et les partenaires internationaux du processus de paix et de stabilisation. Ceci, afin de faire le point sur les récents développements politiques et sécuritaires, de discuter des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mandat, et : « de la manière dont nous, Nations Unies et particulièrement la MINUSMA, pouvons accompagner à la fois la transition et aider les efforts en cours pour traiter les problèmes de sécurité et les autres problèmes qui affectent ce pays », a-t-il déclaré. Cette visite se tient quelques jours après les attaques qui ont coûté la vie à cinq Casques bleus, les 13 et 15 janvier derniers, dans la Région de Tombouctou et à Tessalit. Le Secrétaire général adjoint, mettra aussi ce séjour à profit pour interagir avec le personnel de la Mission de l'ONU pour, dit-il : « exprimer ma solidarité avec mes collègues des Nations Unies, mes collègues de la MINUSMA et tout particulièrement en ce moment ». Par sa présence sur le terrain, le Chef du département des opérations de paix des Nations Unies souhaite ainsi rendre hommage à leur travail, souvent mené dans des circonstances difficiles et aggravées par la pandémie du COVID-19.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA

dans les vaccins et les faire mieux connaître grâce à une communication efficace fondée sur des faits. La science continue d'avancer et d'être porteuse de nouveaux espoirs mais nous ne devons pas oublier les gestes simples et efficaces que nous pouvons toutes et tous adopter pour nous protéger et protéger les autres : porter un masque, respecter la distanciation physique et éviter les foules. Nous ne pourrons vaincre le virus que d'une seule façon : en étant unis. La solidarité mondiale sauvera des vies, protégera les populations et permettra de terrasser ce virus redoutable.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA

En Un Mot : Kaou N'Djim versus Mahmoud Dicko



Après le Chérif de Nioro, le marabout Lassana Kané de Ségou, Mahmoud Dicko serait-il en train de perdre son porte-parole, Issa Kaou ? En tout cas, les spéculations vont bon train depuis que celui qui se faisait appeler n°10 de Dicko a cessé de faire référence à son « éclairé, sage imam Mahmoud Dicko » dans ses interventions et s'est même rapproché des « rivaux » de celui-là comme Chérif Ousmane Madani Haïdara et le leader de Sabati 2012 et ex-ministre Moussa B Bah tout comme son absence à l'accueil vendredi de l'imam, de retour d'Arabie Saoudite.

Sans confirmer la rupture, dimanche soir sur Renouveau TV dans l'émission « Invité politique », Issa Kaou N'Djim a annoncé son émancipation en tant que leader politique. Il a expliqué qu'il ne peut plus avoir la même attitude, jouer le même rôle maintenant en tant que personnalité de l'importante institution qu'est le Conseil national de la transition. En un mot, Kaou N'Djim a décidé de voler de ses propres ailes. Reste à savoir s'il volera toujours haut ou plus ?

DAK

Solidarité : Bientôt des logements sociaux pour les déplacés à Bamako



Logements sociaux de N'Tabacoro : Bientôt le ménage de L'OMH



La tonalité des démolitions est donnée depuis la semaine dernière, avec le sinistre spectacle tourné dans la zone dite aéroportuaire de Kalaban coura. Le désordre foncier est réel au Mali, avec des complications à tous les niveaux qu'il faut courageusement examiner et sanctionner.

Dans le secteur de N'Tabacoro, les bénéficiaires des 3743 lots n'ont pas encore la tranquillité nécessaire. En plus de certains badauds qui ont élu domicile dans les logements inoccupés, des travaux illicites sont opérés et connaissent même un rythme accéléré pour, on ne sait, quel objectif. Ce serait bientôt la rigueur de la loi. Selon nos informations, l'Office Malien de l'habitat va déployer, avec l'appui des hautes autorités, des engins pour démolir toutes les constructions illicites. D'après nos sources, une entreprise de la place aurait déjà reçu la somme de 100 millions pour l'exécution des démolitions.

Les occupations des places publiques, les habitations qui entravent les voies d'accès mais aussi les maisons qui empêchent certains bénéficiaires d'accéder librement à leurs logements sont les principales missions de cette opération. La structure qui gère les logements veut désormais accélérer la finalisation des travaux qui bloquent bien des choses sur le site.

Un responsable nous confie clairement que plusieurs options sont sur la table pour créer une meilleure condition de vie. Mais les plus imminentes concernent les places publiques, les voies d'accès et les constructions en désordre à l'intérieur des logements sociaux.

Source : Page Facebook le Figaro du Mali

« De l'enfer au Paradis » c'est le nom d'un projet de construction de 1000 logements sociaux pour les déplacés vivants à Bamako.

Les 100 premières maisons de cette initiative de l'Association Philanthropie verront bientôt le jour à Neneko une localité du cercle de Selingué dans la région de Koulikoro. Ce programme d'une valeur de plus de 660 millions de franc CFA est aussi soutenu par les villages d'accueil.

Source : studiotamani

Déstabilisation des institutions : Imbroglia politico-judiciaire !

Le Parquet a ouvert, en fin d'année 2020, une information judiciaire contre Boubou Cissé, l'ancien Premier Ministre, et six autres personnalités. La Justice les accuse de tentative présumée de déstabilisation des institutions de la transition, selon leurs Avocats. Il reste difficile de démêler les fils de cette nouvelle affaire qui secoue jusqu'au plus haut sommet de l'Etat.



Tout a commencé le lundi 21 décembre 2020, avec une série d'interpellations menées par la Direction Générale de la sécurité d'Etat (DGSE). Une semaine plus tard, alors que les arrestations se poursuivaient, le Procureur Général a, enfin, apporté des réponses dans cette affaire particulière au regard de la personnalité des mis en cause et du contexte où l'on peut s'étonner d'une telle possibilité alors que les militaires, très forts dans cette transition, sont au cœur du pouvoir. « **À la suite d'une dénonciation des Services de sécurité faisant état de fait d'atteinte à la sûreté de l'Etat, une enquête préliminaire a été ouverte au niveau du Service d'Investigations Judiciaires (SIJ) de la Gendarmerie nationale** », avait fait savoir le Procureur Général, Mamadou Kassogué.

Ainsi, l'ancien Premier Ministre, Dr Boubou Cissé, est accusé d'avoir organisé des réunions secrètes ; notamment, à son domicile, avec ses complices. Ensemble, ils auraient mobilisé plus de 200 millions de francs CFA, pour financer les actions de contestation devant être organisées par des meneurs d'associations et de syndicats.

Quant à Sékou Traoré, Secrétaire Général de la Présidence, depuis limogé, il lui est reproché d'avoir fomenté des actes de sabotages.

Il aurait été à Ségou, pour effectuer des consultations occultes chez Lassina Kane, un puissant marabout et introduit au Palais de la viande de sacrifices. Sékou Traoré est aussi soupçonné d'avoir « restreint de sa propre initiative les rendez-vous de la Présidence [...] s'érigant en obstacle entre elle et certaines couches sociales ».

« Quant à Youssouf Mohamed Bathily, dit Ras Bath, il lui est confié le rôle d'incitateur de l'opinion publique contre les Autorités de la Transition ». Le Procureur de la République lui reproche, en effet, d'avoir critiqué « ouvertement les Autorités de la Transition ». C'est, notamment, au sujet du climat d'insécurité régnant à Farabougou et de leur gestion de la crise sanitaire ou encore de la nomination des Gouverneurs militaires.

Les quatre (4) autres coaccusés sont le Directeur Général du Pari mutuel urbain (PMU-Mali), le jeune Vital Robert Diop ; Mamadou Koné et Souleymane Kansaye du Trésor national et Aguiou Tall, d'AGEFAU, une société de télécommunication de la place.

Dans son communiqué de presse, le PG Mamadou Kassogué évoque également « **la possibilité de liens entre les suspects et certaines associations, organisations et personnalités influentes du monde médiatique** ».

Les Avocats des mis en causes réfutent catégoriquement ces accusations.

En effet, lors d'une conférence de presse la semaine dernière, ils (les Avocats) ont tous rejeté les arguments du Procureur de la République : « **Le Procureur a requis l'ouverture d'une information en se basant sur un Rapport des Services secrets que nous n'avons pas** », explique Maître Kassoum Tapo, l'Avocat d'Aguiou Macky Tall. Et il ajoute que : « **C'est complètement illégal** ».

Selon son Conseil, Maître Kassoum Tapo, des Hommes armés et cagoulés se sont introduits à son domicile fin décembre en son absence. « **Boubou Cissé a fait l'objet d'une tentative d'agression** », déclare-t-il. Et d'ajouter : « **Il n'a jamais reçu aucune convocation, je suis formel, ni du Procureur, ni de la Gendarmerie, ni du Juge d'instruction ; donc, il n'est pas en fuite, c'est sa vie qui est en danger** ».

Face à une procédure qu'ils jugent arbitraire, les Avocats des prévenus réclament la libération de leurs clients tout en évoquant la possibilité de saisir la Cour de justice de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest dans cette affaire.

L'ancien Premier Ministre, Boubou Cissé, demeure la figure centrale de cette affaire rocambolesque. Pour le Procureur Général, Mamadou Kassogué, il serait le principal instigateur du projet de déstabilisation des Autorités de transition : « **L'ancien Premier Ministre, qui nourrit des ambitions présidentielles [...] a entrepris des actes de nature subversive tendant à jeter le discrédit sur les actions des Autorités de la Transition** », déclare le Procureur Général dans son réquisitoire.

Pour sa part, l'ancien Premier Ministre nie farouchement toute implication, dénonçant une cabale contre lui : « **C'est une odieuse tentative de jeter le discrédit sur moi, je ne suis ni directement, ni indirectement, de quelque manière que ce soit, associé à aucun projet de déstabilisation des Institutions** ». Ses partisans affirment que cette affaire est une volonté de la part des Autorités de la Transition de le disqualifier pour les prochaines élections présidentielles prévues à l'issue de l'actuelle période de transition.

Mémé Sanogo

SOURCE : JOURNAL L'AUBE- MALI

Zantiébougou : USADF renforce les capacités des femmes productrices de céréales et des légumineuses

La Fondation des États-Unis pour le développement en Afrique (USADF) a signé vendredi dernier une convention de financement de 100.820.485 FCFA avec l'Union des sociétés coopératives «Sabati» des femmes productrices de céréales et des légumineuses de la Commune rurale de Zantiébougou.

La cérémonie de paraphe des documents a eu lieu dans le village de Zantiébougou (Cercle de Bougouni), en présence du coordinateur national de l'USADF, Moussa Gadio, de la présidente de l'Union des sociétés coopératives «Sabati» des femmes productrices de céréales et de légumineuses de la Commune rurale de Zantiébougou, Korotoumou Koné et des autorités locales. Cette subvention appuie l'Union dans son ambition de développement et de promotion de la commercialisation de céréales et de légumineuses au Mali.

L'USADF est une agence du gouvernement américain spécialisée dans le financement des micros entreprises et des PME en Afrique. Elle a été créée par le Congrès américain en 1980. Sa philosophie repose sur le développement de l'Afrique par les Africains. Son financement va directement aux entreprises bénéficiaires qui gèrent elles-mêmes les fonds.

Moussa Gadio rappellera que l'USADF intervient au Mali depuis 1986 et octroie des subventions à des entreprises opérant dans les domaines de l'agriculture et des énergies renouvelables. Il y a aussi un volet de financement de l'entreprenariat jeune.

Son portefeuille actuel assure le financement de 13 micros-entreprises et PME aux différentes régions du Mali pour un montant estimé à 1.048.704.521 Fcfa. Cet investissement bénéficie à plus de 9.000 producteurs dont 30% de femmes.

Pour Moussa Gadio, ce financement couvre une période de trois ans. Il permettra à l'union Sabati d'acquérir des équipements et du per-

sonnel adéquat en vue d'améliorer son système de production, de conditionnement et de distribution de produits. Avec cet appui, a-t-il ajouté, l'union Sabati triplera son volume de commercialisation et son chiffre d'affaires. Il permettra de créer plus d'emplois pour les jeunes et plus de revenus pour les productrices.

Pour sa part, le conseiller à la mairie de Zantiébougou, Ségui Coulibaly, a indiqué que cette subvention qui vient d'être octroyée par l'USADF permettra de renforcer le développement et la cohésion dans la Commune de Zantiébougou.

«Nous sommes très ravis de recevoir ce financement. Notre Commune regroupe 43 villages, nous allons tout faire pour que chacun de ces villages puisse en tirer le maximum de profit», a-t-il dit.

Le sous-préfet de l'Arrondissement de Zantiébougou a remercié l'USADF pour avoir pensé à la Commune de Zantiébougou surtout aux

femmes qui mènent presque toutes les activités contribuant au bon développement de la Commune.

«Les partenaires de l'union Sabati ne se sont pas trompés en les appuyant. Nous sommes fiers de recevoir cet accord de subvention. Nous ferons tout pour accompagner ces femmes battantes pour qu'elles puissent bénéficier d'autres financements», a-t-il dit. De son côté, la présidente de l'Union des sociétés coopératives «Sabati» des femmes productrices de céréales et de légumineuses de la Commune rurale de Zantiébougou a remercié l'USADF pour sa solidarité, avant de faire des bénédictions pour le renforcement de leur coopération. Selon Korotoumou Koné, cette subvention va permettre de réduire les peines de l'ensemble des coopératives féminines de la Commune de Zantiébougou et aussi de mieux soutenir les foyers. «Nous voulons que tous les paysans tirent profit de ce financement car il concerne toute la Commune», a-t-elle souhaité. Auparavant, le coordinateur national de l'USADF Moussa Gadio avait expliqué en détail le contenu du document d'accord relatif aux grandes orientations de l'USADF. Avant de procéder à la signature du document avec les femmes de l'Union des sociétés coopératives «Sabati».

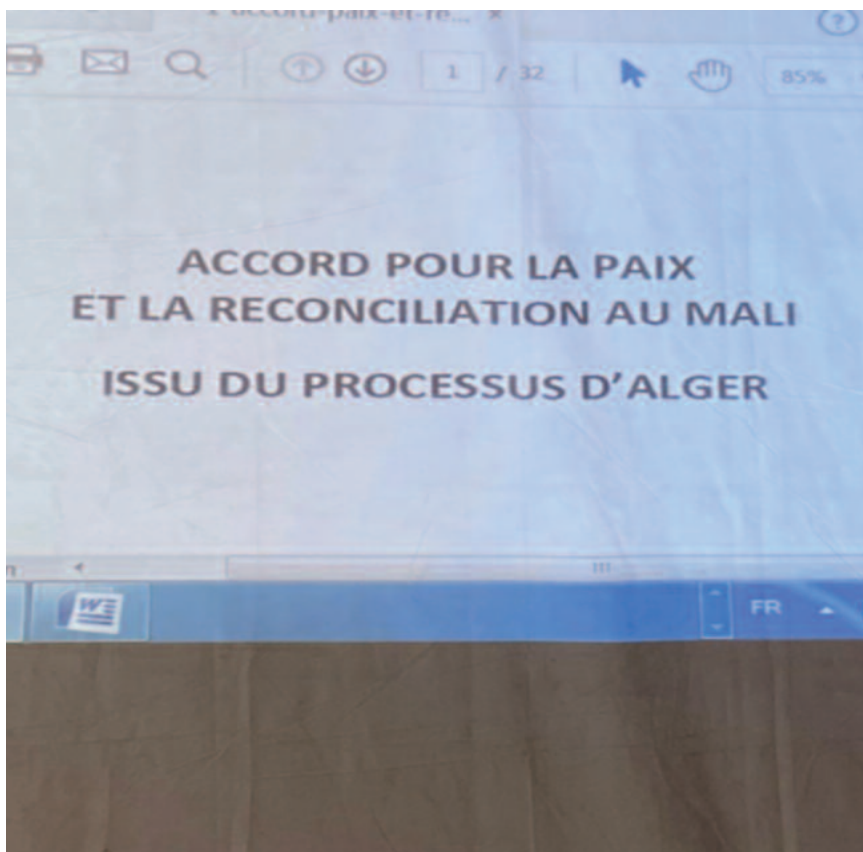
Makan SISSOKO
Source : L'ESSOR



Photo AMAP

Accord d'Alger : Les éclairages du Pr Oumar MC Koné

Soucieux d'éclairer l'opinion nationale, le professeur Oumar MC Koné a animé, samedi 16 janvier 2021, une conférence de presse sur l'accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger au siège d'Espoir Mali Kura. Il s'agissait pour lui, de faire une analyse objective de cette épineuse question qui fait cristalliser les débats. Cette conférence de presse a été présidée par une tête de proue de la démocratie malienne, Cheick Oumar Sissoko, cinéaste et ancien ministre de la culture.



D'entrée de jeu, Cheick Oumar Sissoko, dira que le problème du Mali en cette période crucial est la rébellion, le terrorisme, la perte de souveraineté, l'implication des forces étrangères considérée comme nos partenaires. Le pays vit extrêmement mal. « **Aujourd'hui on peut dire sans se tromper que Bamako est devenu l'îlot de sécurité et encore banditisme, vol à main armée, braquage en plein jour deviennent son lot quotidien. Mais la perte de souveraineté et l'atteinte à l'intégrité territoriale demeure une question essentielle et on retrouve cela dans l'occupation de Kidal par la France et les mouvements rebelles mais aussi l'accord pour la paix et la ré-**

conciliation issu du processus d'Alger. Un de nos militants, le Pr Oumar MC Koné, aussi président du parti BRDM a choisi de faire une conférence de presse sur la question au moment où la transition tenue par les militaires dit avec force il faut faire son application intégrale et des dispositions financières sont en train d'être prise en conseil de ministres. La question avait été abordée en 2 ou 3 semaines pour une organisation dont son président est Sékou Oumar Coulibaly », a-t-il précisé.

Pour le conférencier, Oumar MC Koné, une fois encore, pour assumer sa mission historique de contribution responsable à la résolution des

problèmes d'intérêt national du pays et particulièrement la résolution de la triple crise politique, institutionnelle et sécuritaire à laquelle le Mali est confronté depuis le début de l'année 2012, le BRDM membre de EMK/M5-RFP, voudrait informer l'opinion nationale sur le contenu de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. « **C'est avec dignité que nous assumons notre responsabilité politique pour toujours exprimer publiquement nos idées afin d'affirmer nos positions et proposer des solutions honorables à notre pays.**

Les prises de position du BRDM s'inspirent toujours des principes fondamentaux ci-après énumérés qui doivent, selon lui, sous-tendre toute solution efficace et durable de sortie de crise pour l'avènement du Mali Koura, savoir : le respect de la souveraineté du Peuple, l'intégrité territoriale et les lois de la République ; l'intégrité territoriale et l'unité nationale ne peuvent être remises en cause ; la défense de la République, la démocratie, l'unité nationale et la laïcité de l'Etat ; l'égalité des chances en droits et en devoirs pour tous les citoyens ; l'obligation de reddition de compte pour tout agent élu ou nommé ; la promotion du mérite et du dialogue politique et social ; la lutte contre la corruption, l'impunité des crimes et délits, les accaparements des terres ; la promotion de la libre administration des collectivités, dans une démocratie participative respectant la forme unitaire de la nation, la laïcité de l'Etat et la République, sous l'impulsion et le contrôle de l'Etat central fort et compétent ; le renforcement de la laïcité de l'Etat, notamment en exigeant le retrait total et complet des Chefs religieux du champ institutionnel et politique », a-t-il laissé entendre.

Selon lui, il existe 4 menaces analytiquement distinctes mais pratiquement enchevêtrées les unes dans les autres qu'il convient de traiter de manière holistique, à savoir : le péril séparatiste ; le danger contre la démocratie ; les attaques terroristes et ; la menace intégriste sur la laïcité de l'Etat.

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger signé entre le Gouvernement malien, les groupes armés dont la CMA (coalitions des mouvements sépara-

tistes), le Gatia (mouvement d'auto-défense pro-gouvernemental) et l'Algérie comme Chef de file de la médiation avec le concours de la CEDEAO, l'UA, les Nations-Unies, l'Union européenne, l'OCI, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Tchad, instruit une démarche alambiquée dont la « **traversée du désert** » conduirait à un statut particulier, de fédéralisme puis d'indépendance, du territoire fantomatique que « **certain appellent Azawad** ».

L'Accord signé le 15 juin 2015 en grande pompe à Bamako n'est point un compromis, mais il est la quintessence même de la compromission bonifiée par la capitulation.

En effet, cet Accord viole allègrement la Constitution du Mali en plusieurs de ces articles et remet en cause l'unité nationale. Aussi, il affirme sans ambages que tout ce qui a été gommé, édulcoré de la version du préaccord du 27 novembre 2014 se retrouve dans les sous-entendus ou en mieux dans les annexes additives de l'Accord signé le 15 juin 2015.

Une pléthore d'engagements est prise par l'Etat malien qui n'a pas les moyens réels de les financer, et les exécuter. Afin de respecter ces engagements, le Gouvernement malien serait obligé d'abandonner sa souveraineté et se soumettre aux bons vouloirs de « ses amis PTF » de la communauté internationale pour



le supplanter dans le règlement financier des dépenses contenues dans cet Accord.

En signant l'Accord le 15 juin 2015, le Mali s'est tiré une balle dans le pied et hypothèque du coup l'avenir des générations futures en les mettant devant le fait accompli d'un Etat qui

sera probablement divisé.

Une analyse minutieuse du document révèle plusieurs contrevérités, violations de la constitution, compromissions, inexactitudes, bref tout ce qui concoure à la malhonnêteté intellectuelle visant seulement à permettre la partition du Mali tout en prenant les maliens comme des moutons de panurge.

L'analyse objective et impartiale qui suit démontrera la forfaiture du Gouvernement malien et la duperie entretenue par la communauté internationale. « **...un accord pour une paix globale et durable garantissant une solution définitive à la crise qui affecte le nord du Mali appelé par certains Azawad** ».

Ce passage exprime clairement l'acceptation, la reconnaissance du nom Azawad comme une entité politique et nous verrons plus loin dans le document comme une entité éco-géostratégique, socioculturelle, historique et mémorielle des Touaregs.

Cette reconnaissance du nom « Azawad » ne serait donc que les prémices de la création d'un Etat fédéral de l'Azawad qui sous le couvert de la gestion basée sur le principe de la libre administration glisserait lentement mais sûrement vers l'indépendance.

Sur le plan historique, l'Azawad n'a aucun fondement crédible.



Comme le décrit si fidèlement André Bourgeot, anthropologue français au CNRS : l'Azawad est « **un factioide politique, c'est-à-dire, la création et la divulgation sensationnaliste d'un fait fictif qui ne deviendra réalité qu'une fois divulgué par la presse** ». L'accord indique : « **Reconnaissant la nécessité d'accélérer le développement économique, social et culturel du nord du Mali à travers un système adapté** ».

Ce particularisme pour le nord du Mali au détriment des autres régions est un indicateur de rupture de l'unité nationale et l'admission de la fausse bonne idée véhiculée par des puissances étrangères, qui voudraient faire croire que le nord du Mali a été ségrégué et ses habitants ont été stigmatisés voir abandonnés par le sud, ne repose sur aucun fondement.

Cette fausse assertion n'est que le vieux refrain de diviser pour mieux régner, l'opposition nord/sud, du blanc/noir, du nomade/sédentaire, qui était à la fin de l'époque coloniale un moyen de division des peuples africains accédant à l'indépendance, d'essaimage de troubles entre jeunes Etats africains, d'application d'une politique de terre brûlée.

Les pères des indépendances africaines avaient compris cette manipulation de l'ancien colonisateur et avaient su contrer cette idée insipide et dangereuse aux antipodes des réalités socio-économiques et culturelles de l'Afrique et du Mali en particulier.

Mais puisque la nature a horreur du vide, fusse-il, intellectuel, politique, économique ou spatial, cette idée de division refait surface de façon cyclique dans les régions sous tension, notamment dans le nord du Mali. Cette conception particulière est inoculée à travers l'Accord par doses homéopathiques.

Mieux, Pr Oumar MC Koné soutient que c'est le lieu de rappeler que nos frères et sœurs Touareg sont, dans leur écrasante majorité, fermement attachés à notre patrie commune, le Mali, et souffrent sous le joug d'un groupuscule de féodaux et d'esclavagistes qui s'accrochent à leurs privilèges et à leurs trafics mafieux, bloquent tout progrès économique et social et étouffent la soif d'émancipation de la jeunesse Touareg et des populations du nord en général.

Cependant, il est important de clarifier que ceux qui se disent responsables de la CMA et du MNLA et consorts ne constituent ni ethnie,



ni race, ni communauté. Au surplus, ils forment un groupuscule minoritaire au sein même de l'ethnie Touareg qui a pris la lourde décision de prendre les armes contre la patrie en s'appuyant et en pactisant avec les terroristes étrangers.

« Nous avons toujours soutenu que la solution à la crise du Nord passe par une conférence nationale inclusive qui serait incompatible avec toute notion d'impunité, a fortiori de récompense pour la rébellion armée et les auteurs de crimes de guerre et de violations graves des droits humains. Nous soutenons l'approfondissement de la décentralisation sur base du principe de libre administration des collectivités inscrit à l'article 70 de la Constitution. Cependant, nous ne sommes pas sûrs qu'il existe une quelconque demande intérieure légitimant la régionalisation ou le fédéralisme déguisé dans l'Accord. Surtout, nous rejetons catégoriquement les expérimentations hasardeuses tendant à autoriser, au sein d'un Etat démocratique, laïc, et républicain, de soi-disant légitimités religieuses et traditionnelles qui ne sont qu'autant

de couvertures à peine déguisées pour l'officialisation d'un état islamique, de la féodalité, voire de l'esclavage et du racisme. En effet, les survivances féodales et esclavagistes, notamment dans la région de Kidal, ainsi que les préjugés racistes qui en découlent ne sont pas étrangères à l'émergence et à la résurgence des rébellions armées dans cette partie de notre pays. Tout Accord politique qui aurait pour but ou pour effet de renforcer la mainmise de groupes féodaux et qui ne présenterait pas aux jeunes et aux femmes de la région des alternatives crédibles et durables ne serait pas viable. Toute solution politique doit être compatible avec l'incorrupibilité nécessaire de reconstruire des Forces Armées et de Sécurité républicaines, professionnelles, bien motivées, capables d'assurer la défense du territoire national et la sécurité de toutes les communautés contre toutes menaces séparatistes, terroristes et djihadistes », a-t-il martelé.

■ Ibrahim Sanogo

Lancement des paiements de transferts monétaires en commune I du district de Bamako : Les ménages retenus ont reçu 90 000 FCFA

Dans le cadre de lutte contre la pandémie de Covid-19, le représentant du ministre de l'Economie et des Finances, Fassiry Doumbia a procédé, lundi 18 janvier 2021, au lancement des premiers paiements des transferts aux ménages bénéficiaires du Programme Gouvernemental de Transferts Monétaires d'Urgence (PGTMU) à la Mairie de la Commune I. Il s'agit aussi d'annoncer le redémarrage effectif des activités dudit programme. Visiblement est une aubaine pour les bénéficiaires qui ont été véritablement affectés par les effets collatéraux de la maladie à Coronavirus.



Afin d'atteindre 1 million de ménages bénéficiaires, le coordinateur du PGTMU, Mahmoud Alou Sako a annoncé que ce programme consiste à payer à chaque ménage des transferts monétaires sous forme d'allocation mensuelle en une seule tranche. De ce fait, il s'agit de couvrir les besoins essentiels des ménages pauvres et vulnérables sur toute l'étendue du territoire national du Mali.

Le montant du transfert monétaire mensuel actuel au niveau du programme de Filets Sociaux Jigisemejiri est 15 000 FCFA. Chaque ménage devant recevoir en une seule tranche six d'allocations mensuels, soit une somme de 90 000 FCFA a-t-il précisé, lundi 18 janvier 2021 devant les récipiendaires et les autorités communales.

A cet effet, la base de données du Registre social unifié (RSU) se chiffrait à 352 900 ménages bénéficiaires, répartis dans toutes les régions du pays, soit 619 communes dont 31

580 ménages et dans les six communes du District de Bamako.

Ce ciblage est constitué par les bénéficiaires enregistrés dans le Registre Social Unifié (RSU) et complétés par de nouveaux ménages avec des critères précis.

La première phase du district de Bamako a permis d'actualiser les données des 11 000 ménages et la deuxième phase consiste certainement à enregistrer 107 315 nouveaux ménages dans le RSU à travers les 11 sections du questionnaire.

C'est dans cette dynamique que le représentant du ministre de l'Economie et des Finances a souligné toute l'importance de ce programme à l'endroit des ménages les plus vulnérables qui vise à atténuer la souffrance des indigents. Prenant la parole, Bassiry Doumbia a précisé que ces premiers paiements concerneront les 31 025 ménages bénéficiaires actualisés et enregistrés lors des 2 phases de collecte des données avant la suspension. Ce

qui sous-entend que toutes les procédures en la matière ont été scrupuleusement respectées.

Les 10 premiers paiements ont été effectués, via Orange Money, en présence du représentant du ministre de l'Economie et des Finances, le maire de la Commune I, Oumar Togo, la DG du Finance mobile Orange, Aïcha Touré. Tous ceux-ci ont apprécié à sa juste valeur ce geste hautement symbolique.

Par ailleurs, le représentant des ménages récipiendaires, Fousseiny Coulibaly très ému, a salué l'initiative de ce programme Jigisemejiri. En plus, il a remercié les plus hautes autorités d'avoir fait ce geste patriotique aux personnes affectées par la pandémie de Covid-19. Aussi, il n'a pas manqué de préciser qu'ils feront un bon usage de la somme perçue. Sans être dans les secrets des Dieux, les bénéficiaires attendent avec impatience la deuxième phase!

■ Ibrahim Sanogo

Transition : Les colonels de Kati peinent à trouver leur voie !

Le 25 novembre dernier, le gouvernement de transition procédait à la nomination de 17 nouveaux gouverneurs dont 11 officiers des forces armées et de sécurité. Cette forte présence militaire sur un terrain quasi-exclusivement réservé aux administrateurs n'a pas manqué de susciter des désapprobations, notamment du Syndicat des Administrateurs civils. Le gouvernement de transition a justifié cette nomination sous l'angle de militaires par l'insécurité récurrente dans les zones reculées du pays. Pour remédier à cela, les autorités de la transition ont jugé utile de modifier le décret de nominations des Administrateurs civils afin de l'étendre aux militaires.

Ainsi, à part la région de Ménaka, toutes les autres régions du Nord du pays ont désormais comme gouverneurs des officiers des forces armées et de sécurité. Ainsi, les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ont respectivement à leurs têtes, le Commissaire Principal de police Bakoum Kanté, le Général de Brigade Moussa Traoré et le Colonel Fodé Malick Sissoko, tandis que celui de Mopti est le Colonel-major Abass Dembelé. Dans la même zone, les régions de Bandiagara et Douentza ont à leurs têtes deux Administrateurs civils. Il s'agit de Meïssa Fané et Mory Cissé. Plus au sud du pays, les régions de Koulikoro, Kayes, Bougouni, Koutiala, Nara et Niono sont aussi gouvernées par des officiers de l'armée, tandis que le District de Bamako et les régions de Kita et Dioïla ont à leurs têtes des civils.

D'après nos recoupements, et selon plusieurs sources dans les régions concernées, tous les

nouveaux gouverneurs ont pratiquement rejoint leurs lieux d'affectation. Le plus récent était celui de Kita.

Un premier constat se dresse à l'analyse de cette situation : les régions qui sont les plus exposées à l'insécurité grandissante ne sont pas gouvernées par des militaires, mais bien par des civils. C'est d'ailleurs pourquoi beaucoup d'observateurs ont laissé entendre que le gouvernement est dans une logique, autre que celle qui aura motivé la nomination de la pléthore de gouverneurs militaires, à savoir l'insécurité ! Des nominations qui, selon le Syndicat des Administrateurs civils violent la loi. En effet, selon l'ordonnance N°2018-018/P-RM du 31 juillet 2018 portant Statut du Corps préfectoral, ratifiée par la loi N°2019-028 du 24 juillet 2019 portant Statut du Corps préfectoral. Et quand une ordonnance est ratifiée, elle a force de loi et entre dans l'ordonnement juridique au même niveau que celle-ci.

Et selon l'article 2 de l'Ordonnance n°2018-018/P-RM du 31 juillet 2018 portant Statut du Corps préfectoral, « le Corps préfectoral est composé des Gouverneurs de Région ou du District, des membres de Cabinet des Gouverneurs, des Préfets de Cercle, des Adjoints aux Préfets, des Sous-préfets d'Arrondissement appartenant au corps des Administrateurs civils. Les membres du Corps préfectoral ont vocation à exercer les fonctions de Représentant de l'Etat ou toute autre fonction au sein du ministère en charge de l'Administration territoriale. Toutefois, les Représentants de l'Etat qui

n'appartiennent pas au corps des Administrateurs civils ont la qualité de membre du Corps préfectoral jusqu'à ce qu'il soit mis fin à leurs fonctions ».

Selon les Administrateurs civils, cette spécification « appartenant au corps des Administrateurs civils » n'est pas gratuite, car elle introduit une précision stricte et réductrice : il s'agit exclusivement de personnes « appartenant au corps des Administrateurs civils ». Toute chose que l'article 4 du statut du corps préfectoral précise textuellement : « Pour accéder au Corps préfectoral, tout Administrateur civil doit remplir les conditions ci-après : -être de nationalité malienne ; -avoir 21 ans révolus ; -jouir de ses droits civiques et être d'une bonne moralité ; -être dans une position régulière au regard des lois sur le recrutement dans l'armée ; -remplir les conditions d'aptitude physique et morale exigées pour occuper l'emploi ; -être indemne de toute affection grave et contagieuse ».

Autrement dit, pour ce qui concerne l'accès au corps préfectoral (Gouverneur de Région ou du District, membre de Cabinet d'un Gouverneur, Préfet de Cercle, Adjoints à un Préfet, ou Sous-préfet), la loi ne parle que de « Administrateur civil ». D'où le refus du Syndicat des Administrateurs civils de cautionner la nomination des militaires aux postes de gouverneur. Le comble, c'est que malgré la nomination de ces gouverneurs militaires, la situation sécuritaire du pays est loin de ressembler à un long fleuve tranquille. Au contraire, la situation s'enlise davantage, les cas de Farabougou et de tous ces autres « Farabougou » qui pullulent le pays, l'extension de la menace djihadiste sur de nouvelles contrées, les attaques ciblées contre les FAMA, en sont quelques illustrations!

Pire encore, on feint le plus souvent d'occulter un autre aspect, celui en rapport avec les charges financières imputables à la nomination des nouveaux gouverneurs, qu'ils soient civils ou militaires. A un moment où tous les partenaires sociaux de l'Etat sont priés de mettre en berne leurs revendications pour faute d'argent, le gouvernement se devait-il de s'offrir le luxe de créer ces nouveaux postes de dépenses, même si au fond, il s'agit juste pour eux de placer leurs proches ?

■ Yama DIALLO



Pr Tiémoko Sangaré : « L'ADEMA aura son propre candidat à l'élection présidentielle »

« On sera loin de cela. Vous savez pourquoi ? Parce qu'en 2022, l'Adema sera au pouvoir... ». C'est la déclaration faite samedi dernier par le président de l'Alliance pour la démocratie au Mali – Parti africain pour la solidarité et la justice (Adema-PASJ) en réponse à une question relative à la possibilité que ce parti rejoigne l'opposition politique. C'était à l'occasion de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux du parti à la presse qui s'est tenue à son siège à Bamako-Coura. Le Pr Tiémoko Sangaré est allé plus loin en assurant que pour la prochaine élection présidentielle, l'Adema aura son candidat. Ce candidat qui n'est pas encore désigné, sera une «Abeille bon teint». Et comme d'habitude, le PASJ sera présent à tous les autres rendez-vous électoraux.



Auparavant, dans ses propos liminaires, le patron de la Ruche avait indiqué que l'année qui vient de s'achever a mis en exergue de nombreux problèmes dont la fragilité de notre système démocratique, mis à mal suite aux événements du 18 août dernier. La pandémie du coronavirus et les attaques terroristes récurrentes avec leur lot de pertes en vies humaines constituent aussi des défis à relever. «Notre conviction à l'Adema-PASJ est que nous ne pourrions jamais relever les multiples défis auxquels notre pays fait face dans la désunion politique et sociale», a-t-il soutenu. C'est pourquoi, insistera le Pr Sangaré, le PASJ s'est constamment inscrit dans une logique de rassemblement pour faire face aux périls qui guettent la nation entière. Au cours de la rencontre, les questions d'actualité notamment la conduite de la Transition se sont invitées dans les échanges. Sur ce re-

gistre, le Pr Tiémoko Sangaré a expliqué que l'Adema est disposé à apporter tout son concours pour que la Transition non seulement se déroule dans les délais et surtout soit une réussite. Pour ce faire, préconisera-t-il, il faut une totale inclusivité et la concertation, en associant toutes les forces sociopolitiques du pays. Le président de l'Adema a estimé aussi que la Transition doit se focaliser sur ses missions essentielles.

Le dirigeant politique est du reste convaincu que sa réussite passera par le fonctionnement du cadre de concertation qui existe déjà entre le ministère en charge de l'Administration territoriale et les partis politiques.

De même, la question des réformes institutionnelles retient l'attention des responsables du PASJ. Sur le sujet, ils estiment, selon leur président, qu'il faut éviter d'aller dans l'avenue de la rédaction d'une nouvelle Constitu-

tion.

«Il faut aller vers une révision à minima de la Constitution en y modifiant les dispositions qui, à la pratique, sont sources de difficultés», a proposé le premier responsable de l'Adema. Pour étayer ses propos, il évoquera les prérogatives de la Cour constitutionnelle en matière électorale. De l'avis du Pr Sangaré, tant que ces prérogatives ne sont pas redimensionnées, quelle que soit la qualité de ceux qui siègent à la Cour constitutionnelle, cette institution ne pourra jamais produire d'arrêtés irréprochables. Parce que, a-t-il argumenté, elle n'a pas objectivement le temps de connaître tout le contentieux électoral.

Répondant à une question se rapportant aux récentes «arrestations extrajudiciaires», le président de l'Adema a admis qu'il ne doit pas y avoir de situations où les citoyens peuvent être traités en dehors de la loi. Il a estimé que c'est la justice qui est chargée d'appliquer la loi.

Sur le chapitre de la vie du parti, Pr Tiémoko Sangaré a attesté que l'Adema est au mieux de sa forme, avec en projection l'organisation correcte des congrès du mouvement des femmes, de celui des jeunes et du parti. Occasion pour lui de rappeler que l'offre politique du parti pour le Mali, c'est la poursuite du «Projet Adema». Ce projet porte sur la conquête des libertés, de la démocratie en vue de la création des conditions de vie meilleure pour les Maliens.

Par ailleurs, le président de l'Adema a confié que le bureau qu'il dirige travaille aussi au rassemblement de la grande famille du parti, une mission assignée à la direction du parti depuis fort longtemps.

Massa SIDIBÉ
Source : L'ESSOR

Transition au Mali : Nouveaux tourments



Le sommet virtuel de la CEDEAO, attendu le 23 janvier prochain, devrait, à tout le moins, adresser un rappel à l'ordre formel aux autorités de la Transition : elles ont l'obligation de revenir au plus vite à l'observance scrupuleuse du *modus vivendi* qui a sanctionné le mini-sommet extraordinaire d'Accra (Ghana) le 15 septembre 2020.

Cet arrangement consistait en la mise en place d'une Transition politique et civile (avec un président et un Premier ministre civils) l'impossibilité pour le vice-président militaire de remplacer le président civil quelle qu'en soit la circonstance, la dissolution du CNSP (junte putschiste) dès la mise en place de la Transition civile. S'y ajoute la durée de la Transition fixée à 18 mois. En contrepartie de ces concessions faites par la partie malienne, l'organisation sous-régionale s'engageait « à apporter son soutien au Mali pour le retour à l'ordre constitutionnel conformément à ses protocoles et à lever ses sanctions après la désignation du président et du Premier ministre civils ».

La mission d'évaluation de la Transition, qui a séjourné, la semaine dernière à Bamako, sous la conduite du médiateur Goodluck Jonathan, a fait le constat de ce que la Transition, loin

d'être un processus paisible et serein, se déroule plutôt sur fond de contestations et de désaccords, à l'opposé de ce que la communauté ouest africaine et les autres partenaires du Mali avaient espéré et recherché. Aussi s'est-elle préoccupée de savoir si les 14 mois restants de cette période seront suffisants pour organiser « des élections régulières, libres, transparentes et crédibles ». D'où son invite au gouvernement à « finaliser et communiquer sur une feuille de route assortie d'un plan d'actions indiquant les différentes activités à réaliser dans le délai convenu ». Elle a aussi insisté sur la nécessité de « renforcer les concertations à travers un dialogue plus ouvert à l'ensemble des parties prenantes pour assurer une transition inclusive ».

Elle a enfin noté la survivance du CNSP en dépit de la mise en place des organes de la transition et s'est inquiétée des grèves à répétition et des récentes arrestations extrajudiciaires en lien avec « une tentative de déstabilisation des autorités de la Transition ».

De son côté l'ONU, par la voix du Représentant Spécial de son Secrétaire général au Mali, Mahamat Saleh Annadif, a dressé du pays un tableau peu ragoûtant, lors d'une

visioconférence au Conseil de sécurité. Annadif a ainsi relevé que « la formation du CNT n'a pas réuni le consensus nécessaire entre les acteurs politiques y compris les représentants de la société civile ». Ajoutant que « ce manque de consensus dans la mise en place des Institutions de la Transition alimente la détérioration de la situation socio-économique caractérisée par une multitude de grèves dans les différents secteurs d'activités ». Il a aussi déploré les récentes arrestations de personnalités de nature, selon lui, « à occulter la recherche de la vérité si elles ne sont pas menées dans le strict respect de l'Etat de droit ». Et de conclure par ces mots : « La période de la Transition représente une vraie opportunité pour le Mali de briser le cercle vicieux des crises politiques suivies par des coups d'Etat ». Dommage que cette approche toute de sagesse ne semble pas partagée par les tenants du pouvoir qui entendent conduire la Transition selon leur vision propre et sous leur contrôle exclusif. Quitte à entraîner le pays vers de nouveaux soubresauts, voire de nouveaux tourments.

Saouti HAIDARA
Source : l'Indépendant



Transition : Réelle volonté de changement ou feu de paille ?

Depuis bientôt cinq mois, les militaires avaient fait montre d'un amateurisme déconcertant dans la conduite des affaires du pays. On avait l'impression que les autorités de la Transition se souciaient plus des commodités du pouvoir que de son exercice qui demande la prise de décisions allant dans le sens du changement tant souhaité par les millions de Maliens qui ont contribué au départ d'Ibrahim Boubacar Kéita, IBK, le 18 août 2020. Or depuis une semaine, deux faits viennent susciter l'espoir chez les Maliens. Il s'agit de la démolition des maisons construites sur le domaine aéroportuaire et de la prise de parole d'officiers de l'Armée sur les antennes de l'ORTM1. Le premier montre la détermination des militaires à faire appliquer la loi, et le second témoigne de la volonté de communication inhabituelle chez celle qui est com-

munément appelée la « Grande muette ». Feu de paille ou réelle volonté de changement ? Les Bamakois ont été surpris de voir les grandes machines démolisseuses entrer en action sur la zone aéroportuaire de Bamako où des personnes ont construit des maisons à usage d'habitation et pour d'autres fins malgré l'interdiction par les autorités du Mali de s'installer là. Certaines personnes habitant le domaine aéroportuaire avaient même reçu des indemnités pour aller s'installer ailleurs mais sont malgré tout restées croyant sans doute que les autorités n'oseraient jamais démolir des maisons. Cette impression leur a été donnée par le pouvoir faible d'IBK qui reculait devant tout ce qui pouvait provoquer la grogne sociale. Certes de voir les machines réduire en poussière des maisons qui ont coûté parfois plusieurs millions de FCFA on a mal même

quand on n'en est pas le propriétaire. Mais la loi est la loi. Comme disent les juristes *lex sed lex*, en d'autres termes « la loi est dure mais c'est la loi ».

Depuis plusieurs décennies maintenant, le pouvoir au Mali s'est caractérisé par un laxisme qui frisait l'inconscience. Pendant toutes ces années, les Maliens se sont habitués à défier la loi et la violer allègrement, particulièrement à Bamako. Ainsi on a vu surgir du sol des maisons dans les espaces verts, dans les lits des rivières, dans la zone de servitude du fleuve Niger. Ce qui fait le plus mal, c'est que ce sont les autorités communales, à travers des maires plus soucieux de se faire de l'argent que de respecter la loi dont ils sont les dépositaires, qui ont autorisé les dites constructions. Ainsi, l'immense projet de construire une autoroute le long du fleuve est compromis par la présence de maisons et d'immeubles illégalement construits sur les berges du Joliba. Au Mali, au nom de l'argent tout est possible y compris ce qui paraît impossible.

C'est pourquoi, sans se réjouir du malheur qui



frappe les personnes concernées par les démolitions de maisons de la zone aéroportuaire, il faut saluer une décision courageuse qui montre que force doit rester à la loi. Il faudrait maintenant s'attaquer à toutes les constructions illégales de Bamako, en commençant par celles se trouvant dans le lit des rivières et la zone de servitude du fleuve Niger. Les cours d'eau sont essentiels dans une ville comme Bamako car non seulement ils alimentent le fleuve Niger mais ils créent parfois des microclimats qui soulagent les populations en période de grandes chaleurs. Ainsi, la zone qui va du pont qui délimite Sabalibougou et Sogoniko jusqu'à l'ancienne maison de Sékou Ly, était appelée Sibérie car de décembre à février elle était particulièrement traversée par un vent glacial qui faisait souffrir les motocyclistes qui y passaient. Aujourd'hui des maisons ont envahi cette zone qui n'est plus ce qu'elle avait été jusque dans les années 1980 et 90.

Le second fait à mettre au crédit de la Transition est le passage à la télévision nationale du

Chef d'état-major des Armées du Mali, le Général de Brigade Oumar Diarra, et du Colonel-major Issa O. Coulibaly, Directeur de la Justice militaire. C'est un évènement d'une grande portée car jamais de si hauts gradés de l'Armée ne s'étaient soumis, sans censure, aux questions d'une journaliste qui n'a rien omis des faits dont l'armée malienne est accusée actuellement. Ainsi la corruption dans l'Armée à travers les doubles bulletins de paye des soldats, les accusations d'exaction des Forces Armées Maliennes (FAMA) sur les populations civiles, le moral et le degré d'engagement des soldats dans la lutte contre le terrorisme, la présence des troupes étrangères sur le sol malien, toutes ces questions ont été posées par la journaliste Sira Bathily et répondues sans détours par deux officiers supérieurs qui savaient parfaitement dire ce qu'il fallait sans trahir les questions de secret-défense.

Ainsi, le Colonel major Issa O. Coulibaly n'a pas nié que des soldats maliens aient pu être impliqués dans des cas d'exaction sur des populations civiles et a même affirmé que des

enquêtes sont en cours pour clarifier les accusations qui émanent d'ONG parmi les plus crédibles. Cependant le Directeur de la Justice militaire a expliqué que des terroristes sont cultivateurs ou éleveurs le jour et terroristes la nuit. Quand de telles personnes sont appréhendées voire tuées dans des opérations militaires, elles sont assimilées à des civiles alors qu'elles sont des terroristes. Concernant la question des doubles bulletins, le Colonel-major a assuré que des enquêtes sont en cours pour démasquer d'éventuels coupables dans cette affaire.

Le Général de Brigade Oumar Diarra s'est lui aussi prêté aux questions de la journaliste avec autant de bonne foi que le Directeur de la Justice militaire. Il est apparu chez les deux hommes une parfaite maîtrise de leur domaine respectif et une volonté d'informer les Maliens dans la mesure du possible. Pour le Général de Brigade Oumar Diarra, l'Armée malienne a le moral au beau fixe et la montée en puissance des FAMA est une réalité qui se manifeste par des victoires sur l'ennemi sur le



théâtre des opérations. Cette tendance selon lui est le résultat d'une formation optimale des soldats par des instructeurs spécialisés des partenaires de l'Armée malienne. S'il reconnaît que l'ennemi est invisible, ce qui rend encore plus difficile le combat contre lui, le Général de Brigade Oumar Diarra n'en est pas moins optimiste quant à la victoire des FAMA sur les terroristes. Pour cela il demande la collaboration des populations au sein desquelles se cachent parfois les djihadistes. L'acquisition par les FAMA d'un quatrième hélicoptère de combat et de transport des troupes MI-35 vient renforcer l'Armée de l'Air malienne qui est essentielle dans la guerre contre les terroristes.

C'est donc un bon point que vient de marquer les autorités de la Transition mais le chemin est encore loin pour satisfaire les Maliens qui attendent plus. La lutte contre la corruption semble traîner le pas depuis la déclaration

martiale du Président de la Transition Bah N'Daw lors de sa prestation de service le 25 septembre 2020 contre toute forme de corruption. Or c'est le point sur lequel les Maliens

attendent les autorités car c'est un des points importants qui ont conduit aux manifestations de rue ayant balayé le régime corrompu d'IBK. Il faudra aussi s'attaquer au port obligatoire du casque par les motocyclistes et aux voitures immatriculées CH dont la quasi-totalité appartient à des porteurs d'uniformes, ceux-là mêmes qui sont censés donner le bon exemple. Depuis le pouvoir d'Alpha Oumar Konaré, aucun Président n'a jamais pu imposer le port du casque alors que les motocyclistes sont impliqués dans 70% des accidents au Mali et que de nombreux jeunes gens y perdent chaque jour la vie ou sont handicapés à vie faute de casque. Il faut espérer que les autorités de la Transition sauront assainir ce domaine. Alors feu de paille ou volonté réelle de changement ? Seuls les jours à venir nous le diront.

■ Diala Thiény Konaté



malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

74^{ème} **Malikilé**
MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Biens culturels : La crise sécuritaire favorise le trafic

Le pillage du patrimoine culturel africain prend une nouvelle dimension au moment où les pays européens s'engagent à rendre au continent des objets de haute valeur dérobés généralement pendant la colonisation. Les conflits ne sont pas étrangers à cette situation

Les Africains se souviendront longtemps du discours prononcé par le président français dans l'amphithéâtre de l'Université Joseph Ki-Zerbo en novembre 2017. Emmanuel Macron rappelait l'exigence de restituer au continent africain ses biens culturels. «Je veux que d'ici 5 ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique». Ces propos attestaient sa détermination à réparer une forme d'injustice vis-à-vis de notre continent qui a été dépouillé, selon les historiens, de ses biens culturels mais aussi de documents de traditions orales pendant la colonisation. Ces dernières années, les crises récurrentes dans certains pays africains ont été à l'origine d'une accentuation de ce trafic. La protection, la réhabilitation et la sauvegarde des biens culturels demeure une préoccupation essentielle de notre pays qui a ratifié des conventions de l'Unesco, notamment celles de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de 1970 sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le

transfert de propriété illicite des biens culturels. Pourtant, le patrimoine culturel malien continue d'être menacé. Certains spécialistes estiment que c'est le moment de revoir en détail la situation.

Nul doute que le phénomène du trafic illicite des biens culturels s'intensifie. Les turbulences enregistrées dans notre pays depuis mars 2012 à la suite d'un putsch justifient amplement cet état de fait. Parce qu'il y a eu l'occupation des deux tiers du territoire national par des groupes armés qui ont procédé à une destruction massive et au pillage des biens culturels. Suite au pillage abusif et trafic illicite des biens culturels vers d'autres horizons, les autorités maliennes, en partenariat avec l'Unesco et d'autres partenaires techniques et financiers, ont multiplié les initiatives et les actions pour barrer la route aux prédateurs de notre identité culturelle. Face à cet engagement commun, les autorités françaises ont également promis de restituer 16 objets. Un lot de six objets sera restitué dans un premier temps. La seconde phase de restitution portera sur les dix autres. Cette décision de restitution

intervient après le rapport d'une équipe de chercheurs engagée par le président français Emmanuel Macron, qui s'appuie sur le rapport de Felwine Sarr et de Bénédicte Savoy. Ce document d'inventaire en trois volumes de 863 pages établit que 6.910 objets, en provenance du Mali, ont été inventoriés dans les collections du Musée du Quai Branly.

Dans le souci de bien accueillir ces objets et de les garder dans des conditions optimales, le département de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme a initié plusieurs projets, dont l'organisation d'un atelier de réflexion pour faire l'état des lieux dans les musées et institutions en vue d'assurer une bonne condition de conservation de ces biens restitués. Il s'agissait également de faire des propositions concrètes sur le sort des œuvres à rapatrier. Les autorités en charge de la question entendent exploiter toutes les opportunités pour ramener une bonne partie de nos objets identitaires et mettre en place un mécanisme pour contrarier les trafiquants de biens culturels dans le noir dessein qu'ils nourrissent pour notre patrimoine culturel. C'est dans cette vision globale de protection des biens culturels que le ministère en charge de la Culture a organisé un autre atelier sur la restitution des biens culturels africains sous le thème : "Quels objets et quelles stratégies pour le Mali" du 26 au 28 décembre 2018 à Bamako. La restitution des biens culturels est un long processus qui est en cours depuis des décennies. Cette campagne a été lancée par le Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN), en décembre 2013. POSITION FERME- Le rapport de l'atelier de décembre indique que les autorités adoptent une position ferme contre l'attribution des biens culturels d'El hadj Omar Tall et son fils Ahmadou au Sénégal, étant entendu que ces biens sont issus du Mali. Il recommande aux autorités de contester, dans certains cas, le choix des communautés comme interlocutrices en lieu et place des états souverains. D'autre part, le rapport préconise la «remise solennelle aux États africains concernés des inventaires d'œuvres issues de leur territoire (selon les frontières actuelles) et conservées actuellement dans des collections publiques françaises ». Les premières étapes de cette restitution consistent à entrer en possession des biens culturels indispensables à la réécriture de son histoire, à la consolidation de sa





cohésion sociale et au raffermissement de son identité, notamment les butins ou trésors de guerre pris sur les personnalités emblématiques dans des lieux emblématiques entre 1940 et 1978; à savoir des biens régaliens de l'état malien. Certains individus profitent de la crise sécuritaire pour sauter les verrous. Ils entretiennent une plus grande complicité avec un réseau d'antiquaires et de collectionneurs de l'art africain. Cette hypothèse est confirmée par les archéologues et historiens maliens rencontrés lors de notre enquête.

Selon Dr Daouda Keita, directeur général du Musée national, après la crise de 2012, le trafic des biens culturels s'est intensifié avec l'effondrement de l'état dans certaines parties de notre pays. Une bonne partie des sites et biens culturels n'était plus à l'abri des prédateurs. «Lorsque les objets sont volés, détruits ou retirés de leur contexte historique, ils sont sou-

vent perdus à jamais», explique-t-il. Le Musée du Quai Branly dispose de milliers d'objets africains d'une valeur inestimable. En 2014, le site de Goudji Touréla de Ségou a fait l'objet d'une attaque par un réseau de vendeurs de biens culturels africains. Cela a été possible du fait de l'effondrement de l'administration publique en charge de la protection des biens culturels. Pendant cette période, des milliers d'objets ont été emportés soit vendus à des collectionneurs ou amateurs d'art africain. Le patron du Musée national relève que les pilliers sont bien organisés en réseau. «Il y avait des pilliers faisant des fouilles et des antiquaires achetant sur le site ci-dessus», a commenté Dr Keita.

Des milliers d'objets africains ont été emportés vers des grands musées. Le conseiller technique au ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, Dr Mamadou Cissé, en

charge du patrimoine culturel, soutient que le phénomène a eu un coup d'accélérateur pendant la crise sécuritaire. Les sites de Djenné-Djeno et du Delta central ont fait l'objet d'un grand pillage. Plusieurs autres sites dans le Septentrion et dans le Sud ont également subi le même sort. «L'année dernière, certains responsables de services techniques ont été menacés par les prédateurs», a annoncé l'archéologue Cissé. Malgré l'accord bilatéral entre notre pays et les états-Unis sur la gestion des biens culturels, le puissant réseau de fournisseurs des grands musées et collectionneurs continue de prospérer. Il s'attaque parfois à visage découvert aux textes et conventions sur le pillage des biens culturels.

Amadou SOW
Source : L'ESSOR



Gestion de Dakar Dem Dikk : Thierno Alassane SALL et Cie s'étonnent du silence du Procureur

On n'en finit pas avec la polémique entre le Dg sortant et l'actuel de Dakar Dem Dikk. Cette fois-ci, c'est la cellule des Cadres de la République des Valeurs qui y remet une couche.

Dans une tribune rendue publique intitulée «La Gabegie et la démarche nébuleuse caractérisent nos sociétés nationales», les cadres de Thierno Alassane Sall ont dénoncé la gestion de La Poste et de Dakar Dem Dikk. Sous ce rapport, les cadres de la République des valeurs concluent que «toutes nos sociétés nationales sont devenues des vaches à lait pour ce régime, tantôt pour traire les rentrées financières qu'elles peuvent générer, tantôt pour caser la clientèle politique du parti au pouvoir».

S'agissant de Ddd, les cadres de la République des valeurs de se demander : «Comment un esprit cartésien peut concevoir qu'un directeur de société nationale puisse rouler avec un véhicule d'un montant de 85 millions de F CFA (156 500 dollars) dans un pays classé parmi les 25 plus pauvres au monde, où plus de 70 % de la population vivent sous le seuil de pau-

vrete ?». Et de s'interroger sur les emplois fictifs qu'auraient créés le sortant. «Comment concevoir qu'il pourrait exister plus de 200 emplois fictifs payés par l'argent du contribuable, pendant que le chômage endémique des surdiplômés tarde à être dénouer ?», se demandent les cadres de la République des Valeurs. A l'actuel Dg de Dakar Dem Dikk, ils demandent : «Comment accepter qu'un Directeur général d'une société publique puisse embaucher des chargés de missions (marabouts) avec salaires équivalent à ceux des directeurs, adossés à une dotation de 300 litres de carburant par mois ?» Pendant ce temps, déplorent les cadres de la République des valeurs, «aucune auto-saisie par le Procureur de la République n'a filtré à ce jour pour enquêter sur l'utilisation de l'argent du contribuable sénégalais dans cette société. Ce mutisme interpelle même les esprits les

moins avertis... ».

En ce qui concerne la gestion de la Sn Poste, la cellule des cadres de la République des valeurs signale que «le 21 décembre 2020, l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (Artp) annonce entamer la restructuration de La Sn Poste, en mettant en place le processus de validation de la comptabilité analytique». Ce projet massivement rejeté par les organisations syndicales, à les entendre, «est à l'origine de la mobilisation actuelle du personnel sur l'ensemble du territoire national. Par conséquent, le service postal universel, droit auquel aspirent nos compatriotes ne sera pas assuré tant que le personnel ne retournera pas au travail».

Magib GAYE
Source : WalfQuotidien

Côte d'Ivoire : Trois médias en ligne visés par des "manquements" (rapport OMENCI)

L'Observatoire des médias numériques de Côte d'Ivoire (OMENCI) dénonce des "manquements" commis par trois médias vis-à-vis du code de déontologie et de l'éthique des professionnels du secteur de la presse ivoirienne, dans son rapport du mois de décembre 2020, publié dimanche.

L'OMENCI est un organe technique d'autorégulation du Réseau des professionnels de la presse en ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELICI). Cet organe est dirigé par un secrétaire exécutif, nommé par le président du REPPRELICI, la faïtière des médias en ligne du pays.

Onze médias ont été monitorés par l'OMENCI du 1er au 31 décembre 2020. Selon le rapport, des "manquements" enregistrés dans cinq articles ont été relevés dans trois organes.

"Une copie de ce rapport est transmis directement aux responsables des médias concernés par ces manquements", explique le président du REPPRELICI, Lassina Sermé.

Il est reproché à l'un des médias d'avoir publié dans un article, le 15 décembre 2020, un bilan de 200 morts "par balles et coups de machettes de miliciens pro-Ouattara" à la suite de la présidentielle du 31 octobre 2020 dû "au non-respect de la Constitution par Alassane Ouattara".

Pour l'OMENCI, "ce chiffre de 200 morts est de nature à manipuler et à désinformer le public, car le bilan officiel provisoire établi par le gouvernement le 11 novembre 2020 indique "85 morts enregistrés durant la processus électoral de 2020 dont 34 avant la présidentielle, 20 pendant et 31 après l'élection". Dans un bilan définitif, le gouvernement a annoncé "87 morts" au total.

Dans un article intitulé "Côte d'Ivoire/Cocody: Fin de parcours pour 4 spécialistes de l'arnaque immobilière", l'autre média en ligne a publié les images des mis en cause sans s'être préalablement assuré qu'elle ne viole pas la présomption d'innocence. Les dispositions légales mentionnent que des personnes arrêtées sont présumées innocentes jusqu'à ce que leur condamnation soit prononcée par une instance judiciaire. Par conséquent, les visages de ces quatre individus interpellés de-



vaient être couverts, ce qui n'a pas été fait. Quant au troisième média, il a repris un article intitulé "Côte d'Ivoire: un élève dépisté positif au VIH à la journée mondiale contre le Sida" sans préciser la source. En outre, il l'a fait en violation de la charte ivoirienne des professionnels des médias sur la protection des droits de l'enfant. La photo d'illustration représentant des élèves, exposait leur intégrité physique ou morale.

Les manquements, à l'analyse, ressortent une "violation" de l'article 11 de la charte ivoirienne des professionnels des médias pour la protection des droits de l'enfant et 19 du code de déontologie du journaliste, qui exhorte respectivement les journalistes à mettre un bandeau sur le visage de l'enfant dans les médias pour protéger ses droits, à ne publier que les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

L'OMENCI, dans ce rapport, rappelle qu'il faut préciser obligatoirement la source en cas de reproduction d'un article d'un autre confrère, ou rectifier toute information qui se révèle fautive, et à ne jamais participer à la manipulation de l'information et à la désinformation. "Les manquements constatés sont notamment dus au manque de recoupement rigoureux de l'information lors du traitement avant sa publication", note l'observatoire qui estime

que "cela peut s'expliquer par la volonté de publication rapide de l'information notamment sur internet".

L'Observatoire a pour missions de faire le monitoring des médias numériques de Côte d'Ivoire, de veiller au respect de l'éthique et de la déontologie, de promouvoir la liberté de la presse, de contribuer à la labellisation des médias numériques et d'assurer la médiation. L'OMENCI est doté d'un règlement intérieur et d'un Comité de monitoring. Et ce, pour amener les médias en ligne à respecter les règles du métier de journaliste, notamment du code de déontologie, indispensable pour renforcer le professionnalisme dans les médias.

Au terme de ce rapport, le comité de monitoring exhorte les médias à plus de rigueur dans le traitement de l'information pour une presse en ligne plus crédible. Il note la nécessité d'une formation sur le code de déontologie et l'éthique.

Créé en 2006, le REPPRELICI regroupe les acteurs de la presse numérique en Côte d'Ivoire. Cette faïtière des médias numériques ivoiriens s'est donnée pour mission d'organiser, structurer et promouvoir la presse numérique en Côte d'Ivoire.

Source : AbidjanNet

MALI : ILS ONT DIT...

Nouhoum Diané, sélectionneur des Aigles locaux :

«Le match n'a pas été facile, c'était le premier match et les deux équipes étaient sous pression. En première période, l'adversaire nous a créé des problèmes et ce n'est qu'après la mi-temps que nous avons retrouvé notre football. Face au Cameroun, notre objectif sera de faire un bon match et au finish empêcher les trois points».

Siaka Bagayoko «Chato», défenseur des Aigles locaux :

«Je suis content d'avoir marqué le but et offert la victoire au peuple malien. Franchement, je n'ai pas cru un seul instant que cette tête allait

terminer sa course au fond des filets. Dieu merci, nous avons obtenu les trois points et nous disons merci aux supporters qui ont fait le déplacement au terrain pour nous soutenir».

Djigui Diarra, capitaine des Aigles locaux :

«L'objectif était d'avoir les trois points lors du premier match. Je pense que chacun de nous a fait de son mieux pour l'obtenir. Nous allons oublier cette victoire pour nous concentrer sur le match du mercredi qui va être décisif. Nous le savons et s'il plaît à Dieu, nous allons gagner face à l'hôte du tournoi, le Cameroun». Ibourahima Sidibé, milieu de terrain des Aigles locaux et Homme du match : «Nous avons

gagné et j'ai été élu meilleur joueur du match, je suis content. Je ne m'attendais pas à être Homme du match. Je dédie ce trophée à l'ensemble de mes partenaires, à l'encadrement technique et aux Maliens».

Mamadou Coulibaly, attaquant des Aigles locaux :

«Je dis merci à mon jeune frère Chato de nous avoir donné cette victoire. Le premier match est toujours important dans une compétition, Dieu merci, on a obtenu les trois points. Je demande à mes coéquipiers de vite oublier cette victoire pour bien préparer la rencontre de mercredi qui sera une finale du CHAN pour nous, tout comme pour l'adversaire, le Cameroun».

Propos recueillis par
Djènèba BAGAYOKO
Source : L'ESSOR





Bélier (21 mars - 19 avril)

Ce ne sera pas une impression, ce collègue vous cherchera bien des noises. Vous serez tenté de lui en demander les raisons, mais vous contiendrez votre courroux. Vous l'ignorerez, car vous aurez du boulot et peu de temps pour des chicanes professionnelles.

Toutes les excuses seront bonnes pour sortir votre carte bleue. Vous dépenserez allègrement. Si vous avez des ennuis administratifs et financiers, ne signez rien sans avoir lu entre les lignes et obtenu des garanties écrites. Dans le doute, abstenez-vous.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Ami Taureau, persuadé d'être un employé modèle, vous vous accorderez une telle importance que cela vous vaudra une réputation d'arriviste... Plancher au milieu d'une équipe sur une mission : NON ! Plancher en solitaire sur un projet d'envergure : OUI !

Généralement, vous commencez à connaître des soucis de trésorerie en milieu de mois ! Ami Taureau, le mois de mai ne fera malheureusement pas exception à la règle... Cela vous rendra terriblement aigri ! Il ne faudra pas vous parler d'argent aujourd'hui...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous êtes polyvalent et très rapide ! Votre vitesse de réalisation accélère. Votre chef peut vous demander de freiner la cadence. Des petites erreurs restent possibles. Il y a de l'étourderie dans vos activités. Une réunion importante est annoncée !

Un coup de cœur arrive sur un produit ! Il peut être lié à des accessoires. Un voyage à venir cause des frais inattendus ! Pour les économies, c'est peine perdue. Le salaire fond rapidement aussitôt qu'il entre. Vous n'avez aucun scrupule sur ces frais.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vos fonctions cérébrales sont en perte de vitesse ! Le carré Mars/Mercure vous empêche de réfléchir correctement. Votre travail s'en trouve ainsi pénalisé, et cela vous contrarie d'autant plus ! Décidément, vous avez l'impression que tout va de travers.

Prudence, vous avez la main trop légère sur votre porte-monnaie ! Les dépenses vont bon train, vous en êtes conscient. Mais vos idées sont confuses aujourd'hui, vous avez du mal à vous concentrer, et vous vous énervez ! Vous aviserez une autre fois !



Lion (22 juillet - 23 août)

Si vous souhaitez revendiquer un droit ou introduire une demande à votre hiérarchie, ce sera probablement le moment de le faire. Votre requête connaîtra un écho favorable. À la recherche d'un emploi, un contact se précisera avec un rendez-vous.

Vous ne prendrez pas le risque de vous engager financièrement si vous n'êtes pas certain de pouvoir honorer vos échéances sur le long terme. Afin d'être encore plus crédible dans votre gestion au quotidien, vous réduirez considérablement vos dépenses.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Les dissonances de Mars vous pousseront au bord de la crise de nerfs. Si vous êtes commercial, vous pourriez éprouver davantage de difficultés à atteindre votre quota. Ami Vierge, votre discours semblera bien moins construit que d'habitude...

Pour vos finances, vous allez à la fois jouer le rôle du pompier de service et celui du pyromane... Le rôle de pyromane sera pour vous un rôle de composition ! L'argent vous brûlera les doigts. Effectivement, ami Vierge, vous ferez flamber votre carte bleue.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des échanges avec des collaborateurs sont constructifs. Vous pourriez prendre la parole. La journée favorise une réunion. Le service où vous travaillez est en ébullition ! Le temps presse. On vous donne des délais pour finaliser. Ils peuvent être trop courts.

De la récupération ou du bricolage sont les bienvenus. Ils permettent de rogner quelques économies. C'est seulement avec le bon sens que vous évitez des frais. Votre salaire suffit à couvrir les charges. Faites attention à ne pas prêter de l'argent !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Inutile d'essayer de réagir, c'est peine perdue ! Le carré Mars/Mercure apporte une fatigue cérébrale, sans que vous ne puissiez rien y faire ! Vous n'y arrivez pas, tout simplement, et avez l'impression de perdre la tête ! Et la mémoire, en plus !

Une bonne nouvelle pourrait arriver, et vous redonner le sourire ! Cela devrait illuminer votre journée, et avoir un impact positif sur votre couple. Une somme d'argent, provenant de l'extérieur, est peut-être attendue. C'est toujours bienvenu !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vos facultés seront décuplées par le climat astral qui vous donnera des ailes pour aller de l'avant, vous impliquer davantage ou relever un défi. Le hic, c'est que vous ferez tout avec excès et ne pas aboutir comme vous le voudrez dans vos démarches.

Vous devriez avoir quelques facilités financières, mais n'en attendez pas trop non plus, sinon, vous serez déçu. Vos démarches seront favorisées, notamment si vous êtes en demande d'un crédit ou pour une transaction commerciale qui vous réussira.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vos supérieurs vous pousseront à vous dépasser encore plus en vous rajoutant un peu plus de travail tous les jours. Vous savez pertinemment qu'ils servent davantage leurs intérêts que les vôtres. Pas question d'accepter tout et n'importe quoi...

Vous n'avez jamais eu l'habitude de négocier les prix de vos achats. Si le montant d'un objet est trop cher pour votre bourse, vous ne l'achetez pas. Aujourd'hui, votre partenaire négociera systématiquement tout. Vous en aurez presque honte...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous travaillez beaucoup et on vous aime pour cela. Vos supérieurs remarquent votre implication ! Une tâche importante demande une collaboration. Vous devez bien vous entourer. Ouvrez l'œil sur vos collègues. Choisissez-les, en fonction de leur sincérité !

Les dépenses concernent l'habitation. Des frais pour la famille sont très possibles. Cette journée vous préoccupe beaucoup pour l'argent. Vous faites de votre mieux pour répartir les dépenses. Une sensibilité vous tient. Les questions d'argent vous irritent.



Poisson (19 février - 21 mars)

Un manque de concentration évident vous empêche de mettre en pratique vos idées. Le carré Mars/Mercure obstrue votre esprit, en mettant une barrière à toute logique, et cela vous fait défaut tout au long de la journée. C'est dur, pour un travail efficace !

Des imprévus, peut-être d'ordre immobilier, pourraient vous apporter quelques contrariétés. Un projet qui tombe à l'eau, un revenu financier qui a du retard, l'impatience vous gagne et vous risquez de prendre ces nouvelles de façon négative. Relativisez.



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP